

**Extrait N° 15 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 05 NOVEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le cinq novembre à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **27 octobre 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **22**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys – Mme LAMOLY Viviane - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mikaël - RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane – Mme CADERBY Colette – M. FERRERE Eric – Mme BETON Fernande.

Absents : Mme BAILLIF Line Rose * – M. RIVIERE Lucien - M. SERMANDE Jean-Pierre – M. GRONDIN Jacki *.

Procuration : M. **BADER Ricardot** a donné mandat à M. MONDON René – M. **CLOTAGATIDE Vincent** a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel - M. **REMY Michel** a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Mme BARET Liliane** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET est désignée pour en assurer les fonctions.

- **Mme BAILLIF Line Rose est arrivée au moment de la présentation de l'affaire N° 5.**
- **M. GRONDIN Jacki est arrivé au moment de la mise en discussion de l'affaire N° 2.**

& &
&

**AFFAIRE N° 15 / Information du conseil municipal dans le cadre de sa délégation
de pouvoirs au Maire**

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Marchés publics : MAPA

Le listing des dépenses engagées dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT a été mis à disposition à la Direction Générale des Services.

Alinéa 4 de l'article L.2122-22 du CGCT

Le Maire informe le conseil des avenants qu'il a signés dans le cadre de ses pouvoirs délégués par délibération du 27 mars 2009 (Voir liste annexée).

Délivrance de concessions dans le cimetière :

Le listing des concessions délivrées dans le cimetière a été mis à disposition à la Direction Générale des Services.

Droit de préemption : Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente désignées ci-après :

Réf. Cadast.	Surface	P.O.S.	Situation	Propriétaire
AS 1059 AS 1060	1 103 m ²	1NAu	9, Impasse Jacky Fort	TRILLAUD Philippe
AI 275	1 900 m ²	UD	Route du Tévelave	NOSBE Simon André
AD 411	530 m ²	UD	1, Rue Francis Rivière	GRONDIN Joséphine Marie-Louise
AD 784	576 m ²	UD	1, Route des Merles	BASSONVILLE Etienne Jean Hugues
AR 138	704 m ²	UD	165, Chemin Cendrine	LAURET Raphaël Augustin
AR 1 303	Terrain : 560 Villa : 125 m ²	UC	28, Chemin de Ligne	LAMOLY Marie Louisette
AE 97	692 m ²	1NAu	28 Lot. Miel Vert	GUICHART Bruno

**Et les membres ont signé.
Pour expédition conforme,
Le Maire,**

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 novembre 2010

• CONCERNANT LES TRAVAUX PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE

Opérations	Objet de l'avenant	Montant de l'avenant en € TTC	Montant du marché initial en € TTC	Pourcentage d'augmentation	Nouveau montant du marché en € TTC	Délais supplémentaires
TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE LA SALLE GEORGES BRASSENS						
Marché de travaux EURO FROID	Prise en compte de prestations complémentaires suite à des adaptations techniques rendues nécessaires en cours d'exécution des travaux	2 083,20	130 141,41	1,60%	132 224,61	5 jours